

FICHE MISSIONS

La réception de la fiche remplie tiendra lieu de confirmation du RDV.
Celle-ci est à adresser au plus tard dans les 48H avant le RDV.

NUMERO ADHERENT : _____

NOM DE L'AGENCE : _____

LIEU DU RDV : _____

DATE ET HEURE DU RDV : _____

PROFESSIONNEL DE SANTE : _____

SALARIÉ CONCERNÉ

NOM (+ NOM de naissance) et PRÉNOM du salarié : _____

Homme Femme Date de naissance : _____

Numéro de téléphone du salarié : _____ Adresse mail : _____

Reconnaissance Travailleur Handicapé (RQTH) déclarée par l'employeur : OUI NON

Le salarié est en contrat CDII (Contrat de Travail à durée Indéterminée Intérimaire) : OUI NON

TYPE DE VISITE DEMANDÉE

- EMAE (Examen Médical d'Aptitude à l'Embauche)
- VIPI (Visite d'Information et de Prévention Initiale)
- EMAP (Examen Médical d'Aptitude Périodique)
- Reprise - Date d'arrêt : _____ et date de reprise : _____
- Demande médecin du travail
- Demande employeur (Motivation écrite envoyée au service de santé travail après information auprès des salariés)

ENTREPRISE ET MISSION

ENTREPRISE UTILISATRICE : _____

Intitulé du ou des poste(s) de travail (3 emplois maximum) :

1. _____ 2. _____ 3. _____

Mission débutée : OUI NON

Tâches à effectuer / descriptif du poste : _____

Formation au poste de travail effectuée :

- Tâches OUI NON
- Sécurité OUI NON
- Risques OUI NON

La classification SIR (Suivi Individuel Renforcé) est à prévoir par l'employeur pour 2 ans, durée de validité de l'aptitude ou de l'attestation de suivi délivrée pour les emplois définis sur la fiche de mission en l'absence d'arrêt de travail supérieur à 30 jours.

EMPLOIS IMPOSANT UNE SURVEILLANCE INDIVIDUELLE RENFORCEE : OUI NON

SI OUI ET SI RIEN N'EST COCHÉ CI-DESSOUS, LE SIR (Suivi Individuel Renforcé) NE SERA PAS JUSTIFIÉ, LE SALARIÉ SERA DONC SIS (Suivi Individuel Simple).

Exposition :

- Amiante SS4
- Plomb
- Risque hyperbare
- Rayonnements ionisants
- Agents biologiques groupe 3 ou 4
- Agents Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques* (CMR)
- Risque de chute lors du montage/démontage d'un échafaudage
- Manutention manuelle de charges supérieures à 55 kg

Emploi nécessitant un(e) :

- CACES**
- Dérogation travaux dangereux pour les mineurs
- Habilitation électrique

Selon les recommandations du médecin :

- Permis C (poids lourds)
- Permis D (transport de personnes)

*Principaux CMR dans le secteur de l'intérim : Poussière de silice, ciment, poussière de bois, fumées de combustion de goudrons bitumes (non exhaustif)

**Principaux CACES dans le secteur de l'intérim : Chariot élévateur (R389), PEMP Nacelle (R389), engins de chantier (R372), grue mobile (R483), grue à tour (R487 et R377), grue auxiliaire (R490)

EXPOSITIONS / CONTRAINTES DU POSTE DE TRAVAIL

Risques physiques

- Bruit
- Chambre frigorifique
- Chaleur intense
- Vibrations corps entier
- Champs électromagnétiques V.L.E (Valeur Limite d'Exposition)
- Poussières / fumées / aérosols
- Gestes répétitifs
- Contraintes posturales
- Manutention manuelle < 55 kg
- Vibrations transmises aux membres supérieurs

Risques chimiques

- (Poussières / fumées / aérosols)
- Résines
- Acides/Bases
- Solvants
- Huiles
- Peintures
- Autres _____

Risques accidentels

- Travail en hauteur
- Risques routiers
- Machines dangereuses
- Autres _____

Risques liés à une situation de travail

- Travail posté
- Travail de nuit
- Travail isolé
- Travail sur écran
- Contact public / clients
- Autres _____

Protections individuelles nécessaires au poste et fournies par l'entreprise utilisatrice

- Chaussures / bottes de sécurité
- Gants
- Protections respiratoires
- Lunettes de sécurité
- Vêtements de travail
- Casque / casquette de sécurité
- Protections auditives
- Harnais
- Autres _____